

## Le Plan directeur sur le climat RBC®

Notre stratégie consiste à soutenir nos clients provenant de différents secteurs dans le cadre de la transition, tout en nous concentrant d'abord sur les domaines qui, à notre avis, présentent les possibilités et risques les plus importants. Nous continuerons de mesurer et de suivre notre progression et de faire évoluer notre stratégie afin qu'elle réponde aux besoins de nos clients et des collectivités.



Objectif

**Être la banque de choix pour la transition vers une économie résiliente et à faibles émissions de carbone**

Priorités stratégiques

**Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes**

**Collaborer avec d'autres pour faire progresser les solutions climatiques**

**Intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles**

Mesures à prendre

Mobiliser et soutenir les clients pour les aider à réussir la transition

Contribuer à déployer des solutions climatiques par l'entremise de capital-investissement et d'investissements dans la collectivité

Faire évoluer les pratiques de gestion du risque climatique

Augmenter le financement vert et la décarbonation

Partager des recherches et des perspectives économiques avec le secteur

Permettre à nos employés de prendre des décisions d'affaires éclairées liées au climat

Réduire les émissions de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement

Mesure des progrès réalisés

Notre action repose sur des objectifs et des paramètres dont nous offrons un compte-rendu dans nos rapports annuels de développement durable

# Le Plan directeur sur le climat RBC

## Contexte

La Stratégie climatique RBC a été initialement publiée en 2019. Cette version actualisée décrit les priorités et les mesures à prendre pour soutenir notre objectif d'être la banque de choix pour la transition vers une économie résiliente et à faibles émissions de carbone. Par ailleurs, elle concorde mieux avec le cadre de la raison d'être RBC – Des idées pour les gens et la planète<sup>MC</sup>, le cadre de la raison d'être qui a été lancé en 2023. Nous aspirons à faire progresser les priorités et les mesures à prendre de la stratégie dans le respect des principes directeurs décrits dans le cadre de la raison d'être.

Bien qu'elle offre du financement afin de soutenir la croissance de l'énergie à faibles émissions de carbone, RBC fournit également des prêts visant à répondre aux besoins énergétiques actuels, y compris au moyen de sources traditionnelles d'énergie comme le pétrole et le gaz naturel. Le rôle de RBC consiste notamment à aider nos clients à naviguer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, y compris en soutenant les efforts de décarbonation de nos clients issus de secteurs à fortes émissions difficiles à décarboner.

La stratégie climatique de RBC s'applique à l'ensemble de ses divisions opérationnelles et de ses filiales, mais non aux services-conseils en placement et aux recommandations connexes, ni aux actifs gérés ou administrés par RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA) et RBC Gestion de patrimoine (RBC GP).<sup>1</sup>

Étant donné la complexité et la nature évolutive des méthodes de mesures liées au climat, et de la disponibilité et de la qualité des données, il est reconnu que certaines mesures liées au climat présentent un haut degré d'incertitude. En outre, les modifications législatives et réglementaires, l'évolution du marché, les changements à la politique publique, les percées sectorielles et technologiques, et les comportements des consommateurs peuvent influencer sur notre stratégie climatique. Par conséquent, nous avons l'intention de surveiller et d'actualiser notre stratégie climatique pour qu'elle reflète de tels changements, si nous le jugeons nécessaire.

## Termes clés

**Solutions climatiques** – comprennent les technologies, produits, services ou mesures qui contribuent à atténuer les répercussions des changements climatiques ou à s'adapter à leurs effets. Ces solutions soutiennent les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, mais aussi la résilience de la société face aux conséquences physiques des changements climatiques (p. ex., adaptation des infrastructures, bénéfiques pour la nature ou la biodiversité).

**Financement de la décarbonation** – le financement de la décarbonation implique deux éléments : 1) des activités de décarbonation doivent être menées et 2) le client doit suivre un plan de transition suffisamment solide. Par activités de décarbonation, nous entendons celles qui contribuent à réduire les émissions des secteurs fortement polluants et dont il est difficile de réduire l'empreinte carbone. Voir nos rapports sur la durabilité pour obtenir une définition plus détaillée.

**Finance verte** – financement des activités classées dans les catégories (« énergie renouvelable », « efficacité énergétique », « gestion durable des ressources naturelles vivantes et utilisation durable des sols », « transport propre », « bâtiments écologiques », etc.) associées aux [principes applicables aux obligations vertes](#) énoncés par l'International Capital Market Association ou aux [principes relatifs aux prêts verts](#) de la Loan Market Association, de la Loan Syndications and Trading Association et de l'Asia Pacific Loan Market Association. Nous révisons actuellement nos critères d'admissibilité détaillés applicables à telle ou telle activité de chaque catégorie ; à l'issue de l'exercice, notre définition pourrait changer.

**Économie à faibles émissions de carbone** – économie dont la production d'émissions de GES est minime.

**Résilience** – capacité à anticiper les chocs, les perturbations, le stress ou l'évolution de facteurs externes, et à composer avec eux, à se remettre de leurs répercussions ou à s'y adapter. Il peut s'agir, par exemple, de la résilience d'une économie qui s'adapte aux effets des changements climatiques. Sur le plan des aptitudes, il s'agit de la capacité d'une personne à s'adapter aux changements survenant dans son secteur, à l'évolution de la technologie au travail, aux restructurations ou aux réorientations de carrière. On dira aussi d'une collectivité qu'elle est résiliente si, tout en subissant des risques très divers, elle peut maintenir un niveau de fonctionnement acceptable sans compromettre les chances de ses membres de bénéficier à long terme de conditions de développement durable, de paix, de sécurité, de respect des droits de la personne et de bien-être.

**Transition** – s'entend de la transformation économique, énergétique, technologique et sociétale à opérer pour réaliser les importants objectifs de réduction d'émissions de GES nécessaires pour parvenir à un monde à faibles émissions de carbone ou zéro émission nette. La transition touchera tous les secteurs, et reposera fortement sur la réduction substantielle des émissions de GES dans les secteurs particulièrement polluants.

Pour en savoir plus, consultez notre information sur la durabilité ([rbc.com/informationsurladurabilite](https://www.rbc.com/informationsurladurabilite)).

<sup>1</sup> RBC GMA exerce ses activités par l'entremise des filiales indirectes en propriété exclusive de la Banque, y compris RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (y compris Phillips, Hager & North gestion de placements), RBC Gestion d'actifs Indigo Inc., RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited et RBC Global Asset Management (Asia) Limited. RBC Gestion de patrimoine exerce ses activités par l'entremise des filiales indirectes en propriété exclusive de la Banque, y compris : (a) RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (membre-Fonds canadien de protection des investisseurs), RBC Placements en Direct Inc. (membre-Fonds canadien de protection des investisseurs), Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Philipps, Hager & North Services-conseils en placements, RBC Capital Markets, LLC, Services financiers RBC Gestion de patrimoine inc., Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal ; (b) City National Bank et ses filiales ; et (c) Services financiers RBC Gestion de patrimoine inc. et ses filiales.



### **Mise en garde au sujet des déclarations prospectives et avis important concernant le présent document**

Le présent document est fourni à titre informatif seulement. Le destinataire est seul responsable de toute utilisation des renseignements contenus dans le présent document, et ni RBC, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants, employés ou mandataires respectifs ne seront tenus responsables des dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation du présent document. Le présent document peut contenir des déclarations prospectives au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières. Les renseignements contenus dans le présent document sont ou peuvent être fondés sur des hypothèses, des estimations et des jugements. Les mises en garde relatives aux renseignements présentés dans ce document sont exposées dans les annexes « Mise en garde au sujet des déclarations prospectives » et « Avis important concernant le présent rapport » du Rapport sur la durabilité 2024 de RBC, accessible sur notre site d'information durabilite. Sauf si la loi l'exige, ni RBC ni ses sociétés affiliées ne s'engagent à mettre à jour quelque renseignement que ce soit présenté dans le présent document.